

Communication de M. Jean-François ROTH, ministre de l'Economie et de la Coopération du Gouvernement jurassien – Séance plénière

Un homme politique a dit un jour qu' "en dehors du français, il y a une seule langue nationale que la Constitution tolère, c'est la langue de bois". Pour ma part, je préfère le français, cette langue que notre Constitution jurassienne a déclaré « langue officielle » et celle qui est notre héritage commun.

J'ai beaucoup de plaisir à être parmi vous ce soir. C'est une sorte de retour aux sources. Votre assemblée, je l'ai fréquentée par le passé et j'ai même eu l'honneur de présider la délégation suisse dans les années 1990. A cette époque, j'étais parlementaire fédéral et j'avais déposé une motion invitant la Confédération helvétique à entrer dans l'Agence de coopération culturelle et technique, l'institution qui concrétise sur le terrain les décisions des Sommets de la Francophonie, ce qui avait marqué le début d'un véritable engagement politique et financier de la Suisse au sein de la Francophonie. J'en suis fier aujourd'hui encore. L'APF guide une réflexion de fond sur les éléments constitutifs de notre identité commune. Elle conduit des projets qui mettent en valeur et défendent ce patrimoine culturel partagé par les communautés d'expression française dans le monde. J'observe aussi au passage que vos rencontres font alterner toujours aussi subtilement les séquences consacrées aux activités de l'esprit et celles vouées aux nourritures terrestres. Les moments de convivialité comme celui que nous partageons ce soir permettent de préparer les décisions du futur et de cultiver notre amitié et nos contacts, si nécessaires à forger cette communauté d'esprit qui a en commun la culture et la langue française .

A titre d'exemple, je vous dirai qu'en 1993, lors des assises annuelles de l'AIFLF à Yaoundé, les autorités jurassiennes et camerounaises ont noué des contacts, d'abord informels, qui se sont ensuite intensifiés. Au fil des ans s'est installée une franche amitié et un projet de coopération a vu le jour dans le domaine des soins de santé primaire. Ce projet a duré dix ans et se poursuit actuellement dans le domaine du développement rural. Il est conduit par le canton du Jura en collaboration avec des partenaires locaux. Ce projet n'aurait probablement jamais existé sans l'entremise de votre assemblée. Les Jurassiennes et les Jurassiens, qui ont fondé leur lutte d'indépendance sur la défense de leur identité et de leur culture prêtent une oreille très attentive aux valeurs défendues par l'APF. Malgré sa petite taille, le Canton du Jura a toujours joué un rôle actif en faveur de l'affirmation, en Suisse, de la solidarité francophone. Sa position géographique, proche de la France et de l'Allemagne, et son rôle de carrefour entre ces deux grandes cultures européennes, le prédestinent à un rayonnement beaucoup plus important que ne le suppose le chiffre de sa population.

La promotion de notre culture et de notre langue se pose partout avec acuité, y compris dans un pays multiculturel et multilingue comme la Suisse, qui reconnaît pourtant quatre langues nationales – dont le français bien sûr à côté de l'allemand, de l'italien et du romanche – dans sa Constitution. Depuis quelques années, certains gouvernements de cantons alémaniques, notamment Zurich, ont décidé d'accorder la priorité à l'anglais comme première langue étrangère enseignée dans les écoles, au préjudice du français. Le Gouvernement jurassien s'est élevé contre ces décisions.

Dès lors qu'il n'y a pas que les mots qui diffèrent d'une langue à l'autre, mais aussi les idées qu'ils traduisent et les modes de pensée, nous estimons que l'apprentissage précoce d'une

seconde langue nationale est nécessaire pour améliorer la compréhension mutuelle et renforcer la cohésion d'un pays multiculturel comme le nôtre. Ces velléités en faveur de l'anglais nous rappellent crûment que nous défendons, en Suisse, une culture minoritaire et que le maintien de cette identité culturelle nécessite une grande vigilance et un enracinement profond dans l'histoire et la mémoire.

Nous savons aussi que la solidarité culturelle et linguistique ne suffit pas. Elle doit s'accompagner d'une solidarité économique, sociale, humanitaire et politique entre tous les membres de la communauté francophone. Et c'est dans ce sens que la République et canton du Jura développe, à son échelle, une politique active de coopération, d'échanges et de formation de la jeunesse.

C'est avec le Québec que le Jura a noué ses premiers liens institutionnels, sous la forme d'une entente intergouvernementale signée le 1er juillet 1983. L'entente Jura-Québec donnait un cadre aux réseaux de solidarité et d'amitié nés du combat jurassien. Deux accords à forte connotation culturelle et identitaire seront passés par la suite par le Jura: l'accord Jura - Communauté française de Belgique, en 1988, et l'Accord entre le Jura et la Vallée d'Aoste, actuellement en préparation. Ces trois textes font explicitement référence à la Francophonie.

Parallèlement à ces actions, le Canton du Jura a développé son premier projet d'aide au développement aux Seychelles, une République de l'Océan indien ayant acquis son indépendance à la même époque que le Canton du Jura et comptant approximativement le même nombre d'habitants. Une fois le programme Jura - Seychelles parvenu à son terme, c'est avec le Cameroun que le Jura a engagé une coopération au développement, comme je l'ai évoqué tout à l'heure.

A partir de 1985, dans le sillage de la loi française de décentralisation et de la ratification par la Suisse et la France de la Convention de Madrid, c'est avec les régions françaises voisines de Franche Comté et d'Alsace que le Jura a mené des projets de coopération de proximité. Il n'est pas ici fait explicitement référence à la francophonie, mais les partenaires sont tous français.

Tous ces liens qui nous rattachent à la communauté francophone nous aident à cultiver nos racines.

Et puis, permettez-moi aussi de me réjouir que l'APF que vous représentez, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, conserve cet idéal de solidarité envers les pays plus démunis que les nôtres et tente de recréer ce lien fortement distendu entre le Nord et le Sud. Vous avez parlé aujourd'hui de coopération entre l'Union européenne et les pays ACP, dont certains appartiennent aux plus démunis de ce monde. "La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat", a dit Kofi Annan récemment à la tribune des Nations Unies. La Francophonie joue pleinement ce rôle et le Jura est fier d'appartenir à une communauté soucieuse d'un meilleur partage des richesses entre les habitants des différents continents.

Comme pour le confirmer au hasard du calendrier ? le Jura fête ce week-end un grand saint qui s'est rendu célèbre justement en partageant son manteau avec un laissé pour compte. Saint Martin, patron d'une grande fête populaire dans le Jura, une tradition vivante qui attire toujours plus de visiteurs tentés peut-être par les dix plats qui constituent le menu de Saint Martin, mais aussi par la convivialité et le partage d'instant privilégiés entre amis.

Bon séjour à vous tous au pays de la Saint Martin et merci de votre attention.